



REGLEMENT DU BASSIN 2026:

Vous êtes sur un bassin privé, il est impératif de vous **prémunir** d'une carte ou de **renouveler votre adhésion annuelle** avant installation.

La vente de cartes s'effectue via l'application "**HelloAsso**" ou sur internet www.helloasso.com puis rechercher la section "**asptt pêche**" :

Membres du Bureau

GIOVANNI	06-59-68-38-76
ALEXANDRE	07-83-43-68-05
DAVID	06-04-07-20-95
CLAUDE	06-28-84-93-36

Tarifs Cartes journalières

10 € carte à la journée du lever au coucher du soleil.

15 € carte pour une session de 24 heures de 12h à 12h.

25 € carte pour une session de 48 heures de 12h à 12h.

Tarif carte annuelle :

85 € carte valable du 1er janvier au 31 décembre.

Votre carte vous autorise à pêcher avec un maximum de 3 cannes posées + 1 canne tenue en main. La carte de pêche est nominative

Pêchez en face de vous à des distances raisonnables pour éviter l'entrave avec d'autres pêcheurs.

La pratique de la pêche pour toutes espèces confondues reste ouverte tout au long de l'année sauf journées spécifiques (Nettoyage, Travaux, Enduro...)

Seule la pêche de la carpe est autorisée la nuit uniquement sur les postes dédiés

CARPES ET BLACK-BASS sont en NO KILL.

La taille minimale est de pour le **brochet est de 60 cm** et de **50 cm pour le sandre.**

Le poisson chat étant un nuisible, sa remise à l'eau est strictement interdite.

Obligation d'avoir un tapis ou une bassine de réception ainsi une épuisette spécifique pour la pratique de la pêche à la carpe, sacs de conservation interdits. Remise à l'eau du poisson dans les meilleures conditions.

Amorçage avec des appâts naturels ainsi que des graines bien cuites.

Les pontons et aménagements sont sous votre entière responsabilité.

Interdiction formelle de se baigner, de vidanger ou de laver sa voiture.

Toutes les embarcations flottantes sont interdites (zodiac, bateau, barque, float tube, etc...)

Les **bateaux amorçeurs sont autorisés** dans la limite de distances raisonnables et sans entrave des autres usagers du bassin.

Laissez les chemins libres d'accès, **respectez la limitation de vitesse de 15 km/h** maxi sur les chemins d'accès et autour du bassin.

Barbecues autorisés. Feux au sol interdits.

Il est impératif de respecter la végétation, les animaux et de vous munir d'un **sac poubelle** pour ramener vos déchets. Laissez les postes aussi propres que vous aimeriez les trouvés.

Evitez les nuisances sonores.

Fumeurs, ne jetez pas vos mégots par terre ni dans l'eau.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

LE

BUREAU